

2

R - 4 DEC. 2015	
Répondu	
Réf./	
VISA	
1)	4)
2)	5)
3)	6)
Déposé	

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 68/2015

Crédit d'étude

Remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagement routiers sur le chemin du Village

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Marc Dubach et Patrick Oppliger

s'est réunie le lundi 16 novembre 2015 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné de M. Denis Favre conseiller municipal, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 30 novembre 2015, afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à nos questions.

L'analyse de la commission s'est fondée sur les éléments suivants mis à notre disposition :

- le préavis municipal
- les questions posées lors de la séance avec la municipalité
- PGEE de Romanel sur Lausanne, fiche descriptive des avant projets

Préambule :

Ce préavis nous est proposé sur l'impérative demande du service du gaz de la Ville de Lausanne. Ce dernier est obligé de remplacer rapidement des conduites à gaz situées sous la chaussée du chemin du Village et qui sont en très mauvais état. Ce qui implique une fouille au chemin du Village sur la totalité de sa longueur.

La Municipalité veut profiter de ces travaux du service du Gaz pour exécuter d'autres travaux certes moins urgents mais aussi nécessaires. Tout cela dans le but d'économiser sur les finances communales et la patience des habitants.

Dans ce contexte, la commission, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects économiques et financiers du préavis.

Pour nous permettre de donner un avis sur le présent préavis, nous avons examiné les points suivants :

1. Les besoins futurs de la commune (PGEE et électricité)
2. Les besoins éventuels d'autres utilisateurs
3. Les aménagements en surfaces
4. Finance

1) Les besoins futurs de la commune

Le PGEE prévoit dans la zone Village le renouvellement et l'augmentation de la capacité des conduites EC/EU. Ces travaux sont actuellement planifiés dans le laps de temps 2014-2022.

Le PGEE avait prévu de passer les conduites EC/EU par les chemins des Vernes/Biolles/Orio dans le souci de minimiser les nuisances sur le chemin du Village.

Mais l'opportunité de cette fouille qui doit passer par le chemin du Village, permet d'économiser 220m de fouille et de conduites (selon PGEE) et la municipalité entend aussi profiter de ces travaux pour remplacer des conduites électriques.

2) Les besoins éventuels d'autres utilisateurs

Dans ce contexte, la commune a approché les prestataires EauService Lausanne, Swisscom et Cablecom, eux aussi intéressés de profiter de l'ouverture de la route, pour des remplacements et des travaux d'entretien.

3) Les aménagements en surface

La Municipalité souhaite également réaliser par cette occasion des aménagements piétonniers au chemin du Village pour répondre au postulat P.O Hornung et consorts.

4) Finance

Cette étude permettra de planifier les travaux en tenant compte des divers acteurs de ce projet et d'établir la clé de répartition des coûts.

Une estimation de l'ouvrage à 2'200'000.- Frs permet de définir les coûts de l'étude à 160'000.- Frs objet de ce préavis.

L'urgence des travaux (Gaz) demande une exécution rapide planifiée pour l'été 2016 - printemps 2017, suite à l'approbation de ce préavis et du préavis d'exécution qui devra être présentée début 2016.

Conformément à la loi sur le marché public, cette étude peut être attribuée selon le marché de gré à gré, au bureau Ribì SA et Schopfer -Niggli SA. Les offres sont fondées sur la norme SIA 103 avec un rabais de 15% environ.

Suite à l'aboutissement de ce préavis, le montant du crédit d'étude sera ajouté au montant total du préavis d'exécution.

Un refus de ces travaux impliquerait une perte importante pour les finances de la commune (travaux selon PGEE) et des nuisances supplémentaires pour les habitants.

Conclusion

Au vu de ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 68/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 68/2015 adopté en séance du 2 novembre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un crédit de CHF 160'000.- TTC, pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 9 décembre 2015

Le rapporteur :

Marc Dubach

Les autres membres :

Daniel Dupasquier

Ornella Morier

Philippe Muggli

Patrick Oppliger